

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL

SÉANCE DU 27 MAI 2021

OBJET:

ATTRIBUTION D'UNE **SUBVENTION AU GROUPEMENT DES** LIEUTENANTS DE

L'an deux mille vingt, le vingt-sept mai, les membres du Bureau Syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin « Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Frédéric MOLOSSI, le douze, se sont réunis à 14h00 au siège de l'Etablissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12è.

Etaient présents :

LOUVETERIE DE L'AUBE POUR L'ANNEE 2021

Au titre de la Métropole du Grand Paris :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS

M. OLLIER

Nombre des membres

composant le

En visioconférence :

Bureau Syndical 10 M. BERRIOS

M. VAUGLIN

En exercice......10

Au titre du Conseil de Paris :

En visioconférence :

Présents à la

Mme BLAUEL Séance 9 Mme BROSSEL

Représentés

Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :

par mandat 0 En visioconférence :

M. LARGHERO

En présentiel, 12 rue Villiot, 75012 PARIS :

M. MOLOSSI

Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :

En visioconférence :

M. GUERIN

Au titre de Troyes Champagne Métropole :

En visioconférence :

M. VIART

Etaient absents excusés :

M. BEDREDDINE



BUREAU SYNDICAL Séance du 27 mai 2021

DÉLIBÉRATION N° 2021-23/BS

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU GROUPEMENT DES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE DE L'AUBE POUR L'ANNEE 2021

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Les lieutenants de louvèterie sont organisés en association et nommés par le Préfet.

Auxiliaires de l'État, ils sont préposés à la régulation des animaux nuisibles et à la destruction, dans l'intérêt public, de ceux susceptibles d'occasionner des dégâts. Ils exercent leurs fonctions d'intérêt général à titre bénévole.

Pour l'exercice de leurs missions, ils doivent disposer de matériels qu'ils achètent et entretiennent à leurs frais (véhicule tout terrain, armes, munitions, chiens courants...).

L'EPTB Seine Grands Lacs fait régulièrement appel à leurs services.

En lien avec les services de sécurité des ouvrages Seine et Aube, ils sont amenés à intervenir pour détruire des animaux nuisibles :

- Lapins, renards et blaireaux, qui creusent leurs terriers dans les digues ;
- Ragondins qui creusent leurs terriers dans les berges des canaux ;
- Pigeons qui colonisent les installations de génie civil associées à nos ouvrages.

L'ensemble de ces actions contribuant à la sécurité de nos ouvrages, il est proposé d'apporter un soutien financier, à hauteur de 1 000,00 € pour l'année 2021, à l'association « Groupement des lieutenants de louvèterie de l'Aube » qui exerce des missions d'intérêt général à titre bénévole.

La lutte contre les animaux nuisibles étant un problème récurrent pour nos ouvrages, cette aide pourrait être renouvelée chaque année en fonction de l'évolution des populations d'animaux à réguler.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

DÉLIBÉRATION

Le Bureau syndical,

VU l'exposé des motifs présenté ci-dessus ;

VU la demande de subvention de l'association des lieutenants de louveterie de l'Aube, par courrier en date du 9 avril 2021 ;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour l'EPTB Seine Grands Lacs de bénéficier de l'intervention des lieutenants de louveterie sur ses ouvrages;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

<u>Article 1</u>: APPROUVE l'attribution pour l'année 2021, d'une subvention d'un montant de 1 000 €uros, par l'EPTB Seine Grands Lacs à l'association du « Groupement des lieutenants de louveterie de l'Aube ».

<u>Article 2</u>: PRÉCISE que la dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement du Syndicat mixte.

Le Président,

Frédéric MOLOSSI Vice-président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis